

Compte-rendu du Conseil Municipal du 03 juin 2016

Ordre du jour

- Décision modificative : dissolution du CCAS
- Achat de la parcelle de terrain cadastrée section F n° 692
- Demande de subvention amendes de police
- Gestion de la salle de convivialité
- Proposition nouveau classement Natura 2000
- Organisation de la cérémonie de Rossignol
- Trail St Jacques
- Questions diverses

9 élus sont présents. Philippe Coste, excusé, a donné pouvoir à Josette Braud.

1. Décision modificative : dissolution du CCAS

Suite à la décision prise de dissoudre le CCAS, il s'agit de reporter le solde de 862,94 € dans le budget de la commune.

Le conseil municipal donne son accord.

2. Achat de la parcelle de terrain cadastrée section F n° 692

La parcelle F692, d'une superficie de 18a et 24 ca est située à Arzac. Elle est la propriété de Mademoiselle Bresson, religieuse décédée. La congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Lyon souhaite céder cette parcelle à la commune pour un euro symbolique. Les frais engagés seront ceux de l'acte notarial.

Le conseil municipal donne son accord.

3. Demande de subvention amendes de police

Une demande avait été déposée pour l'ensemble du projet d'aménagement de bourg. Mais il doit être recentré sur la mise en sécurité autour de l'école. Une subvention de 30% sur 30 000 € de frais est demandée, soit 9 000 €.

Fabienne Besse demande des précisions quant à ces aménagements de sécurité. Paul Braud explique les travaux prévus (marquage au sol d'un passage piéton pour rejoindre la salle d'activités périscolaires, mise en place de barrières devant le portail et le long du mur de la cour, pavage au sol devant la mairie).

Emmanuel Fayolle évoque différents aménagements évoqués par les parents d'élèves. Paul Braud propose que cette discussion soit menée lors du prochain conseil d'école. De même, monsieur le maire informe le conseil municipal de quelques problèmes survenus dans l'école et des solutions dont il a pu convenir avec le directeur.

Fabienne Besse donne lecture d'un courrier de remerciement de l'APE suite à la subvention versée par la mairie pour aider au financement des classes découvertes.

4. Gestion de la salle de convivialité

Paul Braud explique que cette salle pourrait être louée pour des repas de famille, mais qu'il convient d'imposer qu'à 22 heures, tout bruit cesse en raison de la proximité des appartements.

Le conseil municipal décide qu'à compter du 15 juin, la location de la salle sera réservée aux seuls habitants de la commune de Saint Jean Lachalm pour des réunions de famille ou des anniversaires.

Le prix est fixé à 60 €, location des tables et des chaises comprise. Il est rappelé qu'il est interdit de sortir les tables et les chaises à l'extérieur. Chaque utilisateur devra signer un contrat de location, déposer un chèque de caution et fournir une attestation de responsabilité civile.
Monsieur le maire demande comment appeler cette salle. La réflexion est ouverte.

5. Proposition nouveau classement Natura 2000

Paul Braud distribue une plaquette expliquant le nouveau classement Natura 2000, car le périmètre est en révision. Sur notre commune, le premier périmètre défini par l'Etat en 2000 passait sous le village de Conil, sous le bourg de Saint Jean, sous Vabrettes et se poursuivait jusqu'au Villard. Il a été étendu en 2001.

Un nouveau périmètre est proposé, qui englobe tout ce qui concerne les cours d'eaux sur la commune, notamment les parcelles humides. Il s'agit d'une proposition de l'Etat faite au SMAT, qui attend les réflexions des conseils municipaux. Une enquête publique sur les contours de ce périmètre sera ensuite lancée à l'automne.

Après consultation des cartes afin d'identifier les parcelles entrant dans ce nouveau périmètre, le conseil municipal demande que celui-ci soit redéfini autour de Conil et du bourg, et de revoir les limites autour du ruisseau du Pont du Pichet et de celui du Villard, qui ne sont pour l'instant pas dans le nouveau périmètre.

6. Organisation de la cérémonie de Rossignol

La cérémonie de Rossignol aura lieu le mardi 07 juin à 18 heures au Monument aux Morts. Monsieur Marcel Coste, originaire du Brignon et auteur d'un livre sur les fusillés d'Orcines, retracera la vie des combattants arrêtés lors des événements de Rossignol et fusillés à Orcines.

7. Trail St Jacques

Denis Beraud explique que 60 bénévoles de 3 associations de la commune (Club de Foot, Comité des Fêtes et Club de la Miramande) se sont portés volontaires pour aider au bon déroulement de la manifestation. Un planning est proposé. Un camion de matériel sera récupéré au Puy le samedi matin du trail. Il faudra monter des tonnelles pour le point de ravitaillement situé à la Vissaire.

8. Questions diverses

Village de Sanssac : Denis Gerenton a été destinataire d'une question d'un habitant de Sanssac qui s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre afin de faciliter le tri sélectif sur le village. La Communauté de Communes des pays de Cayres Pradelles poursuit sa réflexion quant à l'implantation et au nombre de points de collecte de tri sélectif. Paul Braud rappelle que des sacs permettant le tri sont disponibles en mairie pour les habitants.

Bennes à encombrants : une benne sera disponible à Séjallières en août. Mais de la rigueur et un minimum de civilité et de respect sont demandés aux habitants, afin que cette collecte se fasse dans de bonnes conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.